

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 avril 2023

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**06-04-2023-25**

Date de convocation le 06/04//2023

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 14  
Procurations 1  
Volants : 14

Le six avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**Etaient présents** : Mmes ETCHART, BAZIARD, GRAUX, GUITTONNEAU, LOQUET, DAUBAS et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LAPETRE, HILLOU, LETARGUA, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, et SALEFRANQUE

**Secrétaire de séance élu** : M. SALEFRANQUE

**Avait donné pouvoir** : Mme CAZENAVE pouvoir à Mme GUITTONNEAU

### **OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE FABRICATION DEPOSE PAR LA SOCIETE ARKEMA LACQ**

Par information du 30 mars 2023, la commune de Mont a été informé d'une enquête publique organisée du 02 mai 2023 au 02 juin 2023 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société ARKEMA France, sur la commune de Lacq, en vue de :

- l'augmentation de la capacité de production de THT
- l'augmentation de la capacité de stockage d'Oléum
- l'implantation d'un poste de dépotage et d'une zone de stockage de peroxyde d'hydrogène

Conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, l'avis du conseil municipal des communes concernées par le rayon de 3km autour de l'installation projetée, est demandé sur le projet visé.

Le dossier sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête publique:  
- sur le site internet des services de l'Etat dans les Pyrénées-Atlantiques : <https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Enquetes-publiques/En-cours> et en version papier à la mairie de Lacq.

Cet avis ne sera pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique, soit avant le 17 juin 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal émis un avis favorable sur le dossier à 14 voix, et une abstention pour motif de manque de temps pour prendre connaissance du dossier.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVE 

Pascal SALEFRANQUE  
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 064-216403964-20230413-06\_04\_2023\_25-DE

